

Charte des bonnes pratiques

Cette charte, définissant les obligations sanitaires à respecter pendant le stage, est à signer et à renvoyer en même temps que l'inscription au stage.

- Chaque stagiaire s'engage à arriver au stage avec des masques et du gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour couvrir toute la durée du stage (une quarantaine de masques pour la session courte, une soixantaine pour la session longue)
- Chaque stagiaire s'engage à porter un masque à l'internat, à l'école de musique et pendant les cours.
- Chaque stagiaire pianiste devra se laver les mains et mettre du gel avant chaque prise de clavier (cours, travail individuel).
- Occupation des salles :
 - un stagiaire maximum par salle en travail individuel ;
 - deux stagiaires maximum par salle en musique de chambre ;
 - trois stagiaires maximum dans les salles de cours.
- Les pianistes ne pourront pas jouer sur un même piano à 4 mains ; seul le 2 pianos sera autorisé.
- Les réunions entre stagiaires devront obligatoirement se tenir en extérieur en respectant les distances minimum entre chacun.
- Seront proscrites cette année les veillées dans la salle commune.
- La répartition dans les chambres, décidée lors de la réunion d'accueil, devra être respectée.
- Les consignes pour les repas émises par l'Estanco devront être appliquées.

Tout manquement à cette charte entraînera automatiquement et sans préavis le renvoi de la personne concernée.

À le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvée »)